

20<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

20<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements.....	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	2 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Après l'avoir approuvé, puis blâmé, le Sénat américain a fini par adopter presque unanimement le pacte Kellogg-Briand. — Quelles sont les véritables raisons de l'autonomisme alsacien ?**

Avec le Sénat américain, on a des émotions ! Il ne fait rien comme les autres. Il tient peut-être à marquer sa puissance par son originalité. Les règles communes ne sont pas les siennes. Il agit sans se préoccuper des vagues humanités qui grouillent loin du Potomac sur le reste de la planète. C'est sa manière d'affirmer que ses actes sont au-dessus des contingences, des contestations et des critiques.

Ces temps derniers, cette Haute Assemblée a donné beaucoup de souci au Président Coolidge et à son Secrétaire d'Etat, M. Kellogg.

Ceux-ci lui demandaient de ratifier le Pacte, mettant la guerre hors la Loi, solennellement signé à Paris l'été dernier et dont M. Kellogg fut avec M. Briand le principal auteur.

Qu'allait faire les Pères Conscrits de la grande République ?

Cela n'a pas marché tout seul. D'abord, le Pacte paraissait assuré d'une facile et triomphale victoire... Puis il y eut devant la commission des négociations et des palabres. La doctrine de Monroe ne serait-elle pas entamée ? Ce Pacte ne risquait-il pas de mettre en échec la souveraineté des Etats-Unis ?

Devant ces questions habilement posées, une inquiétude gagna les sénateurs. Progressivement, la majorité fondit. L'espoir changea de camp. Plus on discutait, plus la cause du Pacte semblait compromise. Ses adversaires gagnaient du terrain chaque jour. Si bien que la semaine dernière, on ne gardait plus guère d'illusions sur le résultat final...

D'après la loi américaine, la ratification des traités doit être votée par les deux tiers des voix. Un tiers d'opposants suffit pour la repousser. Ce tiers, au Sénat de Washington, est de trente-trois voix ! Or, les adversaires du Pacte avaient déjà réuni trente-deux signatures avant le vote public.

La course paraissait faite et perdue.

Alors, M. Coolidge et son Secrétaire d'Etat ont manœuvré !

Les opposants réclamaient des « réserves » : ils voulaient qu'il fût dit nettement que le Pacte ne pourrait jamais être opposé à la doctrine de Monroe.

Coolidge et Kellogg s'y sont féroce-ment refusés. Non ! Pas de « réserve ». Simplement, une petite « interprétation ».

Il n'en a pas fallu davantage. Ce changement de mots a transformé les choses. L'opposition a disparu. Et, finalement, dans le moment où on le croyait perdu, le Pacte a été voté par l'unanimité des sénateurs moins une voix...

Faut-il crier victoire ?

Que penser d'un résultat si étrange qu'il met d'accord ceux qui voulaient le Pacte et ceux qui ne le voulaient pas ?

Qui donc est ici la dupe ? Peut-être, après tout, qu'il n'y a pas de dupe et que tout le monde a raison de se féliciter. Il est si rare d'enregistrer de pareils accords ! C'est déjà quelque chose, en effet, que les Etats-Unis aient donné leur adhésion, au moins de forme, à un acte international qui a pu leur paraître épiémeur sur des « droits » dont ils n'avaient jamais admis qu'ils les discutait...

Quant à cette sacrée doctrine de Monroe, c'est aux pays des deux Amériques à en discuter entre eux. Ils feront bien de s'entendre sur sa véritable signification et sa réelle portée.

Pendant longtemps, elle semblait uniquement faite pour interdire à l'Europe de se mêler aux affaires du Nouveau Continent !... C'était une « interprétation ».

Aujourd'hui, elle semble signifier tout simplement le droit des Etats-Unis à s'ingérer comme il leur plaît dans les affaires de tous les pays de toutes les Amériques.

Il s'agirait de savoir si on l'entend de la même manière à New-York et à

Buenos-Ayres. Il est permis d'en douter...

Et il pourrait bien y avoir là des sujets de querelle que le Sénat américain n'a pas prévus.

Dans la discussion de l'interpellation Lémery au Sénat français, l'interpellateur regrettait que le pacte Kellogg eût déplacé l'axe de la paix en le portant de Genève à Washington. A quoi, M. Briand a très justement répondu qu'il n'y a pas une paix de l'Europe et une paix de l'Amérique, mais qu'il y a une paix du monde... Et c'est pourquoi les Etats-Unis ont beau faire et beau dire : les choses d'Amérique ne sont pas étrangères à l'Europe et la doctrine de Monroe n'est, entre les deux continents, qu'une barrière de papier.

Aujourd'hui doit avoir lieu le scrutin de ballottage qui mettra fin à la campagne électorale ouverte en Alsace à la suite des invalidations prononcées contre les Riklin et les Rossé.

On ne fonde pas beaucoup d'espoir sur son résultat, qui confirmera probablement ceux du premier tour. Il enverra au Parlement un autonomiste de plus. Cela ne fera pas beaucoup de changement et les choses continueront comme par le passé.

Evidemment, ce n'est pas drôle. Et l'on peut, à ce sujet, multiplier les conseils et les récriminations.

Nous nous garderons des uns comme des autres. Bien empêchés de formuler une opinion dans une affaire dont nous échappent tous les éléments, nous ne sommes pas mieux qualifiés pour approuver ou blâmer ce qu'on a fait ou ce qu'on a omis de faire.

Nous savons les énormes sacrifices que la France a consentis depuis dix ans pour cette Alsace qui l'en récompense si mal. Nous savons par les documents de ses propres Chambres de Commerce que ce pays a atteint sous le régime français un état de prospérité inouï. Ce ne sont donc pas des raisons matérielles qui provoquent cette opposition.

Et nous venons de lire dans la Revue des Vivants l'étude détaillée d'un Alsacien qui déclare tout net que l'Alsace sera contente seulement le jour où la France aura renversé la République et restauré la Monarchie.

Bien sûr ! Si c'est là le but de l'autonomisme, il n'est pas près de recevoir satisfaction. Seulement, il devrait le dire clairement. Pourquoi invoquer tant de motifs variés, obscurs et contradictoires ? Il vaudrait mieux proclamer qu'au contraire de ce qu'on avait cru, c'est l'Alsace qui a annexé la France et non pas la France qui a annexé l'Alsace.

Et puis, il reste à savoir si, même à ce prix-là, les autonomistes voudraient bien se déclarer contents.

Emile LAPORTE.

**PETITS MOTS D'ECRITS**

**CONTRE EUX-MÊMES**

Jupiter rend fou ceux qu'il veut perdre.

Car il faut être fou pour faire de l'alphinisme en plein hiver.

Les passionnés vont me considérer comme un idiot ; je le regrette beaucoup, mais je pense naïvement que se risquer à faire des ascensions en plein hiver, c'est s'exposer aux pires catastrophes, si malin qu'on soit.

Dimanche, c'est toute une caravane qui a été emportée par une avalanche : trois morts, sans parler de contusions et de gelures profondes qui risquent de rendre définitivement infirmes les sportifs aventureux.

Les alpinistes répondront que leurs périlleuses sorties font moins de victimes que l'automobile ou l'avion.

Ce qui n'est peut-être pas exact, si l'on s'en rapporte aux proportions. L'automobile est un moyen de transport dont l'utilité est incontestable ; l'avion se perfectionne chaque jour et il arrivera un moment où l'on pourra s'embarquer sans aucun risque dans une carlingue pour gagner du temps, — qui est plus que jamais de l'argent.

J'ignore toutes les joies des excursions alpines. J'ignore la vanité qui pousse les grimpeurs le long des pentes inaccessibles afin de pouvoir dire au retour : « Je suis allé planter mon piolet sur une cime ou une arête où personne n'avait encore posé ses chaussures à crampons ! »

C'est, évidemment très flatteur, mais quand c'est en jouant sa vie qu'on accomplit de pareilles performances...

C'est bien plus beau parce que c'est inutile ? Votre ! On empêche les ama-

## Informations

### A la Chambre

La Chambre discute les interpellations sur la politique économique et sociale du Gouvernement. M. Lafage demande que soit établi un projet d'assurance contre le chômage et parle en faveur des travailleurs agricoles.

M. Puech demande que le Gouvernement propose un programme social et économique vigoureux.

M. Fougères fait un exposé économique de la France, qui depuis la guerre, a considérablement augmenté sa production.

M. Landry parle de la dépopulation dont il signale le grave danger.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

### Au Sénat

Le Sénat discute les conclusions relatives à l'élection de M. d'Andlau, élu sénateur dans le Bas-Rhin.

Après des interventions de MM. Martin, Jenouvrier, de Kergruzec et Doumer, l'élection est validée.

### Bilan de la Banque de France

La situation hebdomadaire de la Banque de France, arrêtée au 11 janvier, accuse, à l'actif, une augmentation de 20.255.551 fr. 10 à l'encaisse-or (monnaies et lingots), une diminution de 993.378.667 fr. 23 aux disponibilités à vue à l'étranger, une diminution de 431.205.647 fr. 66 aux effets de commerce escomptés sur la France et sur l'étranger, une augmentation de 14 millions 258.726 fr. 82 aux effets négociables en France et à l'étranger.

### Au groupe radical-socialiste

Le groupe radical-socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Daladier. Il a désigné ses représentants dans les grandes commissions. MM. Delabarre et Faugère ont, spontanément, mis à la disposition du groupe leurs sièges aux commissions d'agriculture et d'assurance et de prévoyance sociales. Le groupe les a vivement remerciés et a décidé, à l'unanimité, de leur réserver les prochains sièges vacants dans ces commissions.

A l'unanimité les pouvoirs du comité directeur et du bureau ont été renouvelés, puis M. Malvy a été désigné pour déposer une proposition de loi tendant à modifier les taxes successorales dans le sens d'un allègement pour les petites et moyennes successions.

### Le tunnel sous la Manche

Le correspondant diplomatique du « Daily Mail » se dit autorisé à déclarer que le Gouvernement français, de tout cœur partisan de la construction immédiate du tunnel sous la Manche, n'y fait aucune objection, ni d'ordre politique, ni d'ordre stratégique, considérant le tunnel comme grandement favorable au commerce des deux pays.

« Le ministre des travaux publics, dit le correspondant, a suivi avec le plus grand intérêt la reprise en Angleterre de la campagne pour la construction du tunnel. »

### Au pays des Soviets

Le « Volkswille » (la Volonté du Peuple), organe des communistes allemands de gauche, partisans de Trozky, confirme que Boukharine s'est bien démis de ses fonctions de président de la III<sup>e</sup> Internationale, à la suite d'une querelle avec Staline, au sujet de l'expulsion du parti de deux communistes allemands, Brandler et Thalheimer, qui combattaient la politique officielle communiste allemande dirigée suivant les ordres de Staline.

### En Afghanistan

Le « Daily Express » annonce que des combats sanglants se livrent dans les rues de Kaboul. Le chef rebelle pacha Sakao a peré les défenses de la ville et cherche maintenant à briser la dernière résistance des troupes restées loyales au roi. On annonce que le sirdar Mohamed Omar Khan, qui s'est échappé d'Allahabad dernièrement, a rejoint pacha Sakao aux portes de Kaboul.

Le « Star » reproduit une dépêche du pionnier d'Allahabad selon laquelle le bruit court avec persistance que Caboul est tombé aux mains des insurgés et que l'ex-roi Amanoullah a été fait prisonnier.

### Le pacte Kellogg

Le Sénat américain a ratifié le pacte Kellogg, à l'unanimité moins une voix.

En outre, le président Coolidge a signé, jeudi matin, le pacte Kellogg.

Le Sénat américain a ratifié le pacte Kellogg, à l'unanimité moins une voix.

En outre, le président Coolidge a signé, jeudi matin, le pacte Kellogg.

lours de priser de la coco et de fumer de l'opium. Il ne serait pas plus scandaleux d'interdire les excursions dangereuses de jeunes hommes et de jeunes femmes qui ne doutent de rien et dont l'existence doit nous être d'autant plus précieuse qu'ils sont plus sains, plus énergiques et plus robustes. [De l'« Euvre ». — D.]

### Bolivie et Paraguay

Le Gouvernement bolivien a informé la S. D. N. que, tout en acceptant l'intervention de la conférence panaméricaine pour le règlement des incidents de frontières qui ont eu lieu avec le Paraguay, il se propose de soumettre la question du territoire d'El Chaco à l'arbitrage de la cour permanente de justice de La Haye.

### La tension sino-japonaise

La situation sino-japonaise, créée à la suite de la mort d'un coolie, érasé la semaine dernière par un motocycliste japonais, semble s'aggraver.

Les Chinois font de nouveau des patrouilles autour de la concession japonaise. Les boutiques japonaises situées en dehors de la concession sont fermées et leurs propriétaires et locataires se sont réfugiés à l'intérieur de la concession. Le consul du Japon a adressé une protestation énergique au commissaire chinois des affaires étrangères, concernant le mauvais traitement infligé à un civil japonais, lundi dernier.

### EN PEU DE MOTS.

— Une épidémie de grippe sévit au Maroc espagnol. On a enregistré jusqu'ici plus de 60.000 cas.

— Le vapeur chinois « Hsin-Wah » a coulé dans le port d'Hong-Kong. Il y a 370 victimes.

— La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par la femme Brucy qui assassina son mari à Aulnay-sous-Bois et fut condamnée à mort par le jury de Seine-et-Oise.

— On annonce la mort de Monseigneur Thomas, évêque de Langres. Il était âgé de 61 ans.

## NOS ÉCHOS

### Une lacune.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1933, les billets de cinq francs n'auront plus cours normal.

Or, la loi monétaire du 25 juin 1928 n'a prévu, pour les remplacer, aucune pièce de valeur équivalente.

La Revue du Trésor, organe des comptables directs du Trésor, se demande comment, à ce moment-là, les caisses publiques pourront procéder au paiement des sommes inférieures à 10 francs.

« Par le seul moyen des pièces divisionnaires de 1 et de 2 francs ? Travail très pénible, sujet à des erreurs et qui exigeait de fortes encaisses de pièces de 1 et 2 francs. »

Ne serait-il pas, en outre, à craindre que l'absence de toute coupure de pièce de cinq francs entraîne une augmentation du prix de la vie, étant donné qu'entre 2 et 10 francs, il n'y aurait plus de signe de monnaie intermédiaire, ce qui risquerait d'élever la coupure de 10 francs au rang d'unité monétaire courante.

### Capitales détrônées et nouvelles capitales.

Après Leningrad — alias Petrograd et Saint-Petersbourg — après Constantinople qui furent détrônées comme capitales au profit de Moscou et d'Angora, voilà qu'à son tour Pékin perd son sceptre et qu'elle est remplacée par Nankin.

Le gouvernement du Koumintang, aujourd'hui maître des destinées chinoises en a décidé ainsi et la nouvelle métropole céleste a été, le 1<sup>er</sup> janvier, officiellement consacrée.

Mais si Moscou était une grande ville, Nankin, à l'instar d'Angora, n'est qu'une bourgade importante sans doute, mais dépourvue de tout confort, privée de toutes installations qui lui permettent de jouer son nouveau rôle. Les administrations ministérielles n'ont pu s'y établir. Quant aux légations, elles demeurent provisoirement à Pékin.

Et ainsi, Nankin n'a pour l'instant de capitale que le nom.

### Tout le monde en prison.

Les autorités de l'Etat de Michigan sont perplexes.

Aux termes de la législation de cet Etat, toute personne ayant déjà encouru trois condamnations « au criminel » est, automatiquement, condamnée à la réclusion perpétuelle si elle est, une fois de plus, reconnue coupable du même crime.

Or, la violation de la loi sur la prohibition est qualifiée crime (felony).

Le résultat, c'est que 20.000 personnes sont actuellement, dans le seul Etat de Michigan, sous le coup de la réclusion à vie, et cela pour le dernier trimestre seul !

A cette allure, on estime que, d'ici quelques années, il n'y aura plus, dans l'Etat de Michigan, que des prisons et des gardiens.

Mais si les gardiens se mettent à boire, que les gardera ?

### Contrôle.

C'est une vieille histoire déjà connue, mais qui mérite les honneurs du « bis » et d'avantage encore :

Deux voyageurs étaient assis en face

## Les Conquérants... (1)

Des écrivains de plus en plus nombreux s'écroient le malin plaisir de donner à leurs ouvrages des titres et des sous-titres qui ne se rapportent point au sujet ou qui s'y raccrochent à peine. Ils se gardent, au surplus, de nous offrir un quelconque moyen de trouver le mot de ces énigmes liminaires. M. André Malraux use seulement à moitié de ce procédé agaçant. En s'appelant « Les Conquérants », son livre a pris un des meilleurs noms qui pouvaient lui convenir. Mais pourquoi ajoute-t-il à cette appellation particulière, le qualificatif de roman ? Je ne le saisis pas bien ; je ne le vois même pas du tout. Ce récit m'apparaît un reportage de grande classe ; pas autre chose !

Si l'auteur voulait nous laisser entendre que le sous-titre que j'ai dit signifie que son histoire est une simple fiction, il supprimerait du coup une forte part de l'intérêt qu'il nous trouve disposés à accorder à son épopée russo-chinoise. De tels événements aussi habilement assemblés et présentés soient-ils ne peuvent nous émouvoir que par leur sincérité. Nous voulons croire, jusqu'à preuve de contraire, que ce film a été saisi et tourné sur place et non pas composé dans le studio, que c'est une vision documentaire et non la réalisation d'un jeu de l'esprit !...

Tenons donc pour exact l'aventure de ce Français qui, nous ne voyons pas bien nettement pourquoi, va remplir auprès de Garine et de Borodine une sorte de rôle de chef d'état-major dans la phase la plus critique de la révolution cantonaise. Peu prolix de détails sur les raisons de cette intervention, le narrateur dédaigne d'éclaircir pour nous sa marche. N'importe ! Suivons-le dans la course trop lente à son gré du bateau qui l'emporte vers l'Extrême-Orient, dans ses escalades en Indo-Chine et à Hongkong, dans les faits et gestes de son séjour à Canton. Nous allons voir de bien curieuses choses et connaître de bien étranges gens. Et la cadence toujours vive et même endiablée à laquelle M. Malraux nous entraîne ne nous laissera ni languir, ni souffrir, ni même nous effaroucher des scènes souvent inhumaines auxquelles nous nous trouverions mêlés. Notre angoisse ne connaîtra pas de répit ou guère...

Dans un article qui examinait à la fois les mérites de deux livres récents, M. Georges Le Cardonnell déclarait que celui de Malraux est « confus de toutes les manières ». Il ajoutait : « Ce n'est ni un reportage clair qui nous renseigne sur la Chine en fait, ni, à proprement parler, un roman qui recréerait la réalité vue ou dérivée pour « nous la faire mieux comprendre. » Je partage aussi le sentiment de M. Le Cardonnell. Ce récit manque de clarté, non pas dans la coordination des faits, et surtout dans la confiance des raisons profondes qui les entraînent. Nous voyons arriver des plans, ordonner des actes, ourdir des trames, trancher des questions formidables sans bien distinguer les mobiles de ces décisions, en apparence désordonnées. Nous n'entrons jamais bien avant dans l'esprit des protagonistes de ce drame à rebondissement, nous ne descendons jamais profondément dans leur conscience.

Néanmoins leur relief sauve ces personnages. Le philanthrope-politicien, Tcheng-Dai, reste quelque peu Vieille-

lun de l'autre dans un wagon de première ; au premier arrêt l'un des voyageurs appela le contrôleur et lui dit : — Je tiens à vous déclarer que le monsieur qui est face de moi voyage avec un billet de seconde.

Le contrôleur demanda à l'accusé de se justifier et celui-ci doit convenir qu'il s'est surclassé, et payer le supplément.

Tout le monde regarde le dénonciateur qui s'est installé fort à l'aise parfaitement tranquille.

Une dame qui avait tout vu lui demanda alors :

— Mais comment pouviez-vous savoir ce monsieur n'avait qu'un billet de seconde ?

— Madame, j'avais vu que son billet était de la même couleur que le mien.

### Tiens ! parlé !

Un grand gaillard, beau parleur, se présentait ces jours-ci au ministère de l'intérieur et demandait la médaille de sauvetage : il avait échappé au naufrage d'une barquette de pêche qui, sombrant en Méditerranée au cours de la dernière tempête, avait fait sept victimes.

— La médaille de sauvetage ? lui dit-on, mais qui donc avez-vous sauvé dans ce naufrage ?

— Tiens ! fit l'homme avec un superbe accent, mais moi !!!

### LECTURES ET IMPRESSIONS

Chine et mandarin de paravent, en dépit de ses prétentions modernes.

L'obsèque Nicolaïeff parfois à la caricature. Mais Hong et Klein, ces agents d'exécution plus ou moins soumis aux mots d'ordre qu'ils reçoivent, nous présentent des types neufs d'aventuriers : tracés avec une vigueur extrême. Borodine et Garine, les deux malades, tempéraments puissants dans des corps débiles, organisateurs et dé-organisateurs machiavéliques, inflexibles meneurs de jeu d'une tragédie qui, à tout moment, menace d'exécuter leur force, mais dont ils savent rattraper la course et enchaîner les déchainements, restent d'inoubliables créations. En dépit des ombres, dont parfois elle se développe à l'excès, la figure de Garine, dont les traits s'éparpillent d'un bout à l'autre du livre, suffirait à montrer la valeur du talent de M. Malraux.

Mais l'auteur des « Conquérants » fait preuve, et preuve éclatante, de beaucoup d'autres dons. Il excelle dans la fresque large et montée en couleurs. Son chapitre sur Hongkong, jeté en l'éther par la grève, ses aperçus des combats de rues dans Canton, surtout, à mes yeux, le passage de la visite de Garine au cadavre de Klein possèdent un réalisme voisin de la maîtrise. Choisis avec perfection, les détails s'accroissent, s'accroissent, se renforcent ; l'ensemble produit l'effet de surprise, d'anxiété ou d'horreur recherché par l'auteur, aussi complètement et durablement qu'il a pu le désirer.

De moindres tableaux se rencontrent au hasard des pages qui nous gardent adroitement dans l'atmosphère. Il ne nous laissent jamais oublier le décor et le drame y gagne en vie profonde. Voici, par exemple, sur la Rivière, l'aspect de la population des jonques chinoises : « A l'avant, des femmes presque toutes âgées font cuire leur nourriture sur des trépiécs, dans une intense odeur de graisse brûlée ; souvent, derrière elles, apparaît un chat, une cage ou « un singe enchaîné. Les enfants nus et « jaunes passent de l'un à l'autre, faibles sautent comme un plumeau plat la « frange unique de leurs cheveux, plus « légers et plus animés que les chats « malgré leurs ventres en poire de man- « geurs de riz. Les tout petits dorment, « paquets, dans un linge noir accroché « au dos des mères. La lumière frisante « du soleil joue autour des arêtes des « sampans et détache violemment de « leur fond brun les taches bleues, et « talons des femmes, les taches jaunes, « les enfants grimés sur les toits, ta- « ches jaunes... »

Le roman — qui n'en est pas un — de M. André Malraux, s'il irrite parfois et parfois déçoit, me semble une des œuvres les plus fortes et les plus singulières de la production de ces derniers six mois. Il a paru d'abord dans les « Cahiers Verts » de Bernard Grasset. Tout de suite, la Russie et l'Italie l'ont mis à l'index ; la seconde avec moins de raison évidente que la première. Toute considération politique mise à part, ce livre passionné saisit le lecteur, l'abandonne et détache violemment de sa course, malgré ses propres obscurités, ne lui permet de garder d'aucune de ses trois parties une impression confuse, un terme souvenir...

Eug. GRANATÉ.

(1) Les Conquérants — 1 volume — chez Bernard Grasset, éditeur, PARIS.

### Les mots d'autrefois.

Le joueur de violon Salomon, qui donnait des leçons au roi d'Angleterre Georges III, disait un jour à son auguste élève :

« Les joueurs de violon peuvent se diviser en trois classes. A la première appartiennent ceux qui ne savent pas jouer du tout ; à la seconde, ceux qui jouent mal, et à la troisième ceux qui jouent bien. Votre Majesté s'est déjà élevée jusqu'à la seconde classe. »

### Glanes.

Quelques jolis mots cueillis dans le dernier roman *Flairé*, de Max Daireaux : « C'est toujours un peu de soi que l'on parle quoique l'on dise. » « La grande folie c'est d'être toujours sage, car la sagesse est triste. » « Qui peut encore souffrir peut aimer. » « Les hommes qui regardent trop les femmes ne voient pas la vie. »

### En ménage.

Elle. — C'est demain l'anniversaire de notre mariage : J'ai bien envie de tuer le gros coq.

Lui. — Pourquoi ? La pauvre bête n'est pas responsable !

Le LISEUR.

# Chronique du Lot

## LA RECONSTITUTION du crime de Flaujac

Grimal, qui assumait à coups de bûche ou d'une autre arme, son fils Noël, a été extrait jeudi matin, de la prison de Cahors pour être conduit à Flaujac, sur les lieux du crime.

Grimal et les gendarmes qui le conduisaient monterent dans le train de Capdenac.

Durant tout le trajet, il conserva l'attitude renfrognée qui lui est habituelle. A 11 h. 44, le train s'arrêtait à Flaujac. Grimal désira se restaurer. Il savait bien voulu aller chez lui, car il savait que sa sœur, la tante Irma, avait préparé un bon repas. Il fut conduit à l'hôtel Masbou, où on lui fit servir une soupe qu'il mangea avec appétit.

Grimal, en effet, avait pris un léger déjeuner à la prison, le matin, vers 5 h. Après le repas, Grimal fut conduit chez lui pour être confronté avec sa sœur, sa femme, sa bru et d'autres personnes.

Dans une maison attenante à la maison du crime trouvait MM. Dautheville, juge d'instruction, Tiffon, procureur de la République, Richard, greffier. Grimal parcourut le chemin de la gare à sa maison assez rapidement.

Sur le parcours, de nombreux habitants de Flaujac étaient réunis. Grimal passa, indifférent, devant eux. Quand il pénétra chez lui, il ne manifesta aucune émotion. Il n'eut ni un mot ni un regard pour sa femme paralysée et dit simplement « bonjour » à ses petits enfants qui étaient présents.

Grimal fut invité à rappeler les circonstances du crime.

Sa version fut celle qu'il a toujours donnée. Son fils est rentré à 1 heure 1/2 du matin, il a enfoncé la porte de la chambre de sa tante, qu'il frappa avec une chaise. Puis, saisissant par les pieds, son père couché, il le jeta par terre du lit.

C'est alors que le père aurait pris une bûche et aurait frappé Noël à la tête. Noël avait été assommé sur le coup.

La tante, interrogée, a, à peu de chose près, fourni la même version du crime. Toutefois, elle a indiqué que Noël lui avait donné, également, un coup de pied, pendant qu'il lutait avec son père.

La mère, elle-même, raconte les faits de la même façon.

Quant à la bru, elle n'assistait pas à la scène et ne peut donner aucun renseignement.

Durant la confrontation qui dura 2 heures environ, Grimal ne se départit pas un instant de son impassibilité brutale.

Il semble qu'il ne se read pas compte de la situation dans laquelle il se trouve.

Il y a, cependant, la question d'intérêt qui le préoccupe. Grimal a eu un fils qui fut tué à la guerre.

Il touche, au titre d'ascendant, une pension. Or, l'échéance arrivée, la pension a été touchée par sa femme.

Grimal, brutalement, a réclamé la moitié de cette somme.

Cet argent n'appartient, a-t-il dit, personne ne peut et ne doit le toucher pour moi. Je réclame ma part.

Séance pénible qui montre combien sont grandes la brutalité, la cupidité de cet homme que l'amour de l'argent a poussé à commettre le crime abominable dont il est inculpé.

A 4 h. 1/2 Grimal a quitté la maison pour se rendre à la gare.

Il est parti, toujours indifférent à ce qui se passait à côté de lui.

A 5 h. 30, il montait dans le train de Capdenac et était ramené par les gendarmes à la prison, le soir à 9 heures.

Durant tout le trajet, il eut la même attitude que le matin; il resta impassible et indifférent.

La confrontation, comme toute, n'a apporté aucun élément nouveau à l'affaire.

Au sujet du billet de 1.000 francs que Noël, la victime, avait touché de l'acheteur de noix, Grimal et sa sœur affirment ne pas l'avoir vu.

L'enquête n'a pu rien établir sur ce point.

Noël Grimal est rentré chez lui à 1 h. 1/2 du matin; jusqu'à minuit, on a su ce qu'il avait fait, mais à partir de minuit, on ne sait où il est allé, ce qu'il a fait.

Dans tous les cas, l'assassin et la tante affirment n'avoir pas fouillé le cadavre.

## CAHORS

### LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

### LA DANSE ESPAGNOLE ET MARIA DEL VILAR

Maria del Vilar est une danseuse célèbre. Nous avons reproduit l'opinion que Pierre Mille exprimait dans le Temps sur cette artiste dont il louait le grand art. Voici maintenant l'appréciation de Paul Rebouas dans le Journal :

« Maria del Vilar, elle, s'associe dans l'esprit, à un musée où seraient rassemblés des toiles de maîtres. Elle, cune des figures si différentes qu'elle incarne, avec un art dont la valeur demeure constante, est comme un tableau de grande classe. On ne saurait voir à la fois plus d'ardeur et de science, plus de fougue et de goût. Et quand s'achève la série de ses réactions, l'enthousiasme qu'on témoigne à l'incomparable artiste se mêle toujours au regret de voir interrompre cette série de chefs-d'œuvre vivants. »

Ces éloges de nos grands confrères parisiens suffisent pour faire comprendre la valeur artistique du spectacle qui sera offert mardi, 22 janvier, à nos concitoyens.

C'est Hubert Morand, le réputé critique d'art du Figaro et du Journal des Débats qui ouvrira la séance par une Conférence sur « l'Espagne et la Danse Espagnole ».

Voici d'ailleurs le programme détaillé de cette belle soirée :

1. Conférence sur « l'Espagne et la Danse espagnole », par Hubert Morand, agrégé de l'Université.
2. Rhapsodie, de Liszt, par M. Lucien Jourdan, pianiste-soliste des Grands Concerts de Monte-Carlo.
3. Seguidillas (costume inspiré de gravures du XVIII<sup>e</sup> siècle), musique d'Albeniz; — 4. Flamenco manilla (danse typique flamencue), musique de Garcia; — 5. Sombra Granadina (conservé parmi les gitanes de Grenade, avec son influence bohémiennne et orientale), musique de Gavo, par Maria del Vilar.
6. Cordoba, musique d'Albeniz, par M. Lucien Jourdan.
7. Danse V (inspirée de Goya), musique de Granados; — 8. Alegria (danse classique espagnole), musique de Valverde; — 9. Tango Gitano (Danse Andalouse), musique de Romero; par Maria del Vilar.

Ce spectacle aura lieu, mardi 22 janvier, à 21 h. précises, au Théâtre Municipal.

L'organisation d'une telle soirée ne va pas sans frais considérables. Vouant limiter au minimum possible un déficit probable, le Comité s'est vu dans la nécessité d'augmenter le prix des places qu'il a décidé de porter au taux habituel des tournées.

Bien entendu, les sociétaires bénéficient toujours d'une réduction de 50 %, pour trois places par carte de membre. Des prix spéciaux sont consentis, comme d'habitude aux élèves des écoles en groupe.

La location est ouverte chez Mme Larrieu, concierge du Théâtre.

## AVIS

Le public est prévenu qu'il est procédé à l'installation à l'Hôtel de Ville d'une nouvelle série d'exposés d'incendie.

Il sera procédé ces jours prochains à des essais qui auront lieu à midi précis et ne devront pas alarmer la population.

Procès-verbal

Depuis quelques semaines, des plaintes étaient portées à la police contre la tenancière d'un débit de la rue des Boulevards.

Mme L..., tenancière, était accusée de recevoir des femmes de mauvaise vie et d'encourager chez elle la prostitution.

Une enquête faite par la police a prouvé l'exactitude des accusations portées contre la femme L...

Une bonne de cette maison a reconnu qu'effectivement, s'était sous le contrôle de la tenancière qu'elle se livrait à la prostitution, avec les clients qui venaient dans le débit.

Procès-verbal a été dressé par le Commissaire de police.

## ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Publication de mariage

Santander Hernomando, tailleur de pierre et Lagane Benoît, s. p., à Cahors.

Vergnes André, cultivateur à Anjols et Miquel, Irma, s. p., à Cahors.

Mariage

David Jean, vérificateur des C. I. et Coulier Camille, s. p.

Décès

Vacqué Jeanne, veuve Quercy, s. p., 77 ans, rue St-James, 6.

Benays Joseph, cultivateur, 87 ans, rue Wilson.

Gillet Jean, rentier, 79 ans, boulevard Gambetta.

Tulet Anna, veuve Sarroy, s. p., 88 ans, rue Wilson.

Martinez Espérance, 2 mois, rue Saint-Priest, 8.

## AVENIR CADURCIEN

Concert du dimanche 20 janvier

1. L'Enfant du Peuple (P.R.) Megret.
2. Les Vosges (Vaise) Gailz.
3. Rip, Fantaisie sur l'opéra Planquette.
4. Danse Hongroise L. 5. Brahms Bourrelis
5. Pour toi (Mezarka) Bourrelis

Allées Fénélon, de 14 h. 30 à 15 h. 30

## AMIS JEANNETTE

LIQUEUR FRANCISCAINE

Digestif incomparable. J. DELFORT & Cie, distillateurs - CAHORS

VOUS, Madame, quelle voiture conduirez-vous ?

Celle qui sera docile à vos pieds, légère à vos mains, celle qui vous semblera digne de votre grâce.

La 12-six CV Peugeot est la voiture de toutes vos exigences.

Souple, elle obéit au frein aussi vite qu'à l'accélérateur; ses reprises puissantes dispensent de ces nombreux changements de vitesse qui rompent le charme d'une promenade.

Maniable autant qu'une petite voiture, tous ses accessoires témoignent d'un souci de bien-être et d'élégance. Sa ligne élancée, sa carrosserie très soignée, ses garnitures intérieures, encadrent harmonieusement votre toilette.

Et - ce qui ne gêne rien - son prix ne vous obligera à rien sacrifier de votre budget "maison" ou "toilette".

Elle a vraiment été faite pour vous, Madame, la 12-six Peugeot.

CONDUITE INTERIEURE DE GRAND LUXE.

5 places - 4 vitesses - Plate-forme arrière avec malle - Pare-chocs AV et AR - Enjoliveurs de roues - Essuie-glace - Feux de position - Commandes d'avertisseurs - et de phares sur le volant - Tableau de bord très complet.

PRIX toute équipée avec 5 roues garnies. 39.800 fr.

que vous pouvez payer en 15 mensualités (intérêts en sus) sans présentation de traités à domicile.

Renseignez-vous auprès de votre agent Peugeot.



## PALAIS DES FETES

SAMEDI 19 - DIMANCHE 20 (Matinée et soirée)

## MASQUES D'ARTISTES

Toute la psychologie de l'âme des artistes sous le voile nostalgique de l'âme slave. La vie toujours trépidante, poignante parfois de ceux et de celles qui vivent sur les planches et dont les projecteurs ne réussissent pas à découvrir les larmes cachées sous le masque du sourire.

Florence Vidor est une grande et délicate interprète.

Koko au restaurant chinois des animés Ménage ultra moderne Comique

Charlie Chaplin dans

## LE RÊVE DE CHARLOT SOLDAT

ORCHESTRE

MERcredi - JEUDI (Matinée et soirée)

Un film de Léonce Perret d'après le roman de Charles le Goffic

## MORGANE LA SIRÈNE

Le cadre... cadre unique de la Bretagne, de la mer, de Poëtan tourmenté et ravisseur, de la lande, de ses calvaires, et de ses pardons mystiques.

Les personnages... des êtres superstitieux et grands... des nobles Bretons... l'interprétation... les plus grands noms du cinéma français: Rachel Devyris, Josyane, Petrovitch, Liabel, Charlia, Terof..., etc., et Claire de Lorez artiste américaine dont le début dans ce grand film français sera très remarquable.

Comique Actuelité La 40<sup>e</sup> Porte 5<sup>e</sup> époque

## ROYAL PALACE

Présente les 19 et 20 Janvier

## « FACE AUX LOUPS »

grande scène dramatique interprétée par B. Dagmar, M. Marceau, le petit Jean Hamon et son chien Mouton.

Plein air - Comique: Amour et Publicité

## ONDULATION

Indéfrisable GALLIA

Résiste au lavage et à l'humidité 5 fr. la Mèche

Mise en plus - Coupes moderne

E. POPOVITCH

Coiffeur pour Dames - CAHORS

Téléphone 170

## LES CORS AUX PIEDS

Il y a cent moyens de les traiter, mais un seul de les enlever promptement: c'est « Le Diable ».

« Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours. 2 fr. 95, toutes pharmacies. Attention!... Exigez « Le Diable ».

La pharmacie Orliac, Cahors.

## Les Sports

(CHAMPIONNAT DES PYRÉNÉES, 2<sup>e</sup> SÉRIE)

Football-Club Toulousain (1) contre

Aviron Cadurcien (1)

C'est aujourd'hui dimanche que l'Aviron Cadurcien se déplace à Toulouse pour jouer le Football-Club Toulousain. Nous avons dit déjà quel intérêt présentait cette rencontre. L'Aviron vainqueur, il est premier de sa poule et devra jouer la finale du Championnat des Pyrénées avec Gaillac (Tarn).

Tâche très ardue pour nos représentants, qui n'est pas au-dessus de leurs moyens. Qu'ils jouent tous, comme ils ont joué dimanche contre le Gallia-Club Toulousain et la victoire leur sourira.

Nous pouvons faire confiance aux hommes de Grassac, ils auront à cœur de nous revenir avec une belle victoire. Couite que couite, ils lutteront jusqu'à la dernière minute avec le courage et le cœur que nous leur connaissons.

Que les supporters fassent nombreux le déplacement afin d'encourager notre équipe - qui sera la même que dimanche dernier. - Les équipiers suivants sont convoqués à la gare, 5 h. 3/4. Départ au premier express: Besombes, Bibé, Bousquet, Bertin, Grassac, Desprats, Jambert, Rigal, Marly, Massip, Garrigue, Pierrot, Fabre, Seilhac, Marcihac.

Aviron Cadurcien (Section A. S. P. O.)

Dimanche, l'A.S.P.O. va rendre visite aux Ecuireux Gramatots. C'est un match très intéressant que vous jouer nos « rouge et noir » contre les « as » du Causse. Il faudra que nos équipiers jouent avec cœur et ardeur, car les Gramatots, qui sont bien décidés, cependant, à ajouter une nouvelle palme à leur calendrier, déjà bien rempli. Nous espérons que, selon leur habitude, ils fourniront un jeu clair, scientifique et exempt de brutalité, afin de faire goûter le beau sport de l'Association plus avant dans le Causse. Nous leur souhaitons bonne chance.

Rendez-vous des joueurs suivants dimanche, à la gare, à 5 heures précises: Marlier, Bosc, Garrigue, Castella, Massip, Dubernet, Soulaux, Courbières, Justy, Legol, Cagnac, Vergnes.

## Les Jeunes Cadourques

Programme du 20 janvier: Pour les joueurs de l'équipe première de football, match amical à Catus, contre l'U.S. Catusienne. Départ de la place Clément-Marot, à 12 h. 30 précises.

Pour les joueurs de l'équipe seconde, de 14 h. à 16 h. entraînement au terrain de St-Ambroise, en vue des prochaines rencontres.

Pour tous les membres de la Société, réunion générale à 17 h. 15. Cette réunion aura lieu au siège social, 22, rue des Cadourques. Ordre du jour très important. Présence obligatoire.

## LABASTIDE-DU-VERT.

Football association. - Dimanche 13 janvier le « football Club Bastidien » recevra sur son terrain, en match amical le « Club athlétique Salviacois ».

Au début, l'équipe visiteuse semble vouloir dominer, mais nos locaux réagissent énergiquement et le ballon est plus souvent dans le camp Salviacois. Malgré cela la mi-temps est sifflée sur un score vierge.

La reprise, la partie est plus animée et chacun veut à s'assurer la victoire. C'est à nos « noir et rouge » après une belle défense des Salviacois. La fin est sifflée en faveur de nos locaux sur le score 2 à 1.

L'équipe visiteuse est plus vite que la nôtre et nos alliés eurent à faire à des adversaires sérieux et redoutables. Partie parfaitement amicale et arbitrage impartial. - A. B.

## A SAINT-LAURENT-LOLMIE.

Football Association. - Match intéressant. Comme il s'agissait de la victoire, l'équipe sportive du Lendou s'est déplacée dimanche 13 janvier à Albas pour rencontrer l'équipe locale en un match concernant la coupe du Quercy.

Nos soccers furent vainqueurs par 2 buts (dont 1 penalty) à 1 penalty.

La partie fut très animée de part et d'autre et malgré la nuit tombante nos joueurs se défendirent courageusement jusqu'aux dernières minutes.

Excellent arbitrage de M. Astruc du Lot.

## A GOURDON

Gourdon bat Montignac par 2 points 3 essais 1 but à 0

Cette partie disputée par un beau temps, fut très agréable à suivre, les deux équipes ouvrant le jeu à outrance. On sentait chez les deux équipes le désir de perfectionner leur forme.

Montignac nous amena une équipe très mobile, un peu légère, mais rachetant son infériorité en poids par une ardeur et un cran inlassables. Jamais découragés, ils firent à plusieurs reprises avoir la récompense de leur activité, mais la défense impénétrable de Gourdon ne laissa rien passer.

Notre équipe plus athlétique vit le plus souvent la balle en mêlée et les avant très en progrès, surent profiter de cette supériorité pour collaborer avec les lignes arrières dans un jeu ouvert très attrayant. Les deux demi, excellents, lancèrent les lignes arrières avec brio et leurs attaques auraient abouli plus souvent si nos alliés ne manquaient pas encore d'un peu de métier.

En somme, tous nos joueurs sont à féliciter pour leur progrès et leur bonne volonté. L'équipe vient vite en forme et nous permet tous les espoirs.

En terminant nous devons rendre hommage à l'excellente tenue de l'équipe de Montignac et à son esprit sportif. Quoique dominée le plus souvent, son jeu ne cessa jamais d'être courtis et correct. On devine dans la conduite de ce quinze le tour de main d'un excellent entraîneur. Il serait à souhaiter pour les joueurs et le public que toutes les équipes fissent montre des mêmes qualités sportives, ce qui amènerait vite au rugby les spectateurs les plus réfractaires.

Dimanche, notre équipe ira rendre sa visite à Luchez. Départ à midi précis, place du Majou.

Dans la deuxième mi-temps le football Club Bastidien marqua un nouveau but.

Le temps était froid, aussi il y avait peu de monde pour assister à la partie.

## Arrondissement de Cahors

### CHARRUE FONDEUR

M. SEILHAN, rue Beauquet, CAHORS

DEPOSITAIRE

## Espère

Nécrologie. - Vendredi matin ont eu lieu les obsèques de M. Calvet, Conseiller municipal, enlevé à l'affection des siens après une courte maladie.

Au cimetière M. Borgeas, maire, a devant une foule de parents et d'amis retracé la vie de l'homme que fut Calvet. Quels sont ceux qui l'ayant approché n'ont été frappés de ce caractère de droiture et de bonté que fut Calvet.

Que sa famille altruiste trouve ici les sentiments de condoléances que lui témoignent les nombreuses personnes qui ont assisté aux obsèques.

## Labastide-du-Vert

Football-Association. - Voir à rubrique « Les Sports ».

## St-Laurent-Lolmie

Football-Association. - Voir à la rubrique « Les Sports ».

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

Conseil Municipal. - Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 14 courant, à la Mairie, à 20 h. 30, sous la présidence de M. le Dr F. Pezès, Maire.

Le Maire fait connaître tout d'abord que le procès engagé devant le Conseil d'Etat au sujet de la succession Delprat s'est terminé à l'avantage de la ville.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de la Cie d'Orléans, répondant au désir exprimé par le Conseil Municipal dans sa séance du 14 décembre dernier, au sujet de la création d'un arrêt à Cèze-d'Eau. La Cie d'Orléans fait connaître que cette question sera examinée très prochainement.

La liste des plaques indicatrices de rues et de numéros des maisons, dressée en vue de la commande à transmettre, est approuvée.

Le plan présenté par M. Salesses Jean, entrepreneur, pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle n° 21 du lotissement est approuvé.

Le Conseil décide l'installation d'une lampe électrique sur un poteau faisant face à la Maison Delpech, route de Lissac, ainsi que l'installation d'une lampe supplémentaire, rue de Balène.

Après avoir arrêté la liste des gratifications à certains employés communaux, le Conseil donne un avis favorable à une demande d'allocation militaire à deux demandes de secours, et admet deux personnes à l'assistance aux femmes en couches.

Plusieurs questions sont renvoyées aux Commissions compétentes, notamment la mise à l'adjudication du service des Pompes Funèbres et de la Buvette du Théâtre.

Enfin, un nouvel avenant au cahier des charges de l'électricité, adopté en principe, devra être examiné par la Commission des Travaux Publics, dans une réunion qui aura lieu lundi prochain, 21 courant.

Théâtre Municipal. - Nous sommes informés que « Les Tournées des grands succès comiques » donneront le vendredi 25 janvier, au Théâtre Municipal, une représentation du célèbre vaudeville, en trois actes de MM. Galabert et P. Charrettes: « Mon Gené est un Satyre », qui a fait rire tout Paris, cet hiver, au Théâtre Comédia.

Cette comédie-vaudeville, follement gaie, d'une gaieté souvent légère, reste toujours, malgré des situations très osées mais traitées avec tact, un spectacle de bonne compagnie.

La neige. - Mardi matin, au lendemain de la grande foire, Figeac a vu avec un certain étonnement qu'une épaisse couche de neige couvrait le sol. En certains endroits l'épaisseur atteignait 10 centimètres.

Ce temps, normal pour la saison et qui est un bienfait pour la culture, aurait été désastreux 24 h. plus tôt, et aurait sûrement compromis le succès de la foire.

La Foire du 15. - Favorisée par un temps bien ensoleillé, notre grande foire a obtenu un succès presque sans précédent. Dès les premières heures du jour, toutes les routes d'accès à la ville étaient encombrées de véhicules de toutes sortes et dans tous les sens.

Aussi, notre champ de foire était-il l'abandonnement pourvu et les transactions ont été très actives avec une hausse sensible que les cours pratiqués ces jours derniers dans les foires voisines avaient laissé prévoir.

Dans la soirée, heureux des bonnes affaires traitées, nos braves cultivateurs se pressaient nombreux dans les magasins pour s'approvisionner et dans les débits pour se restaurer et le commerce local a bénéficié dans une large mesure du succès de la journée.

Les marchands forains qui se pressaient en grand nombre sur la Place Vital, ont reçu également de nombreux visiteurs et auront certainement conservé un bon souvenir de leur passage dans notre ville.

Voici la mercuriale : Blé, 125 à 130 fr.; avoine, 55 à 60 fr.; haricots, 70 à 80 fr.; pommes de terre, 50 fr. le tout Phectolitre; œufs, 9 fr. 50 à 10 fr. la douzaine; beurre, 15 à 16 fr.; poulets, 8 à 9 fr.; canards, 15 à 16 fr.; oies, 15 à 16 fr. le tout le kilo; pigeons, 6 à 7 fr. la paire; noix, 30 à 40 fr. le double décalitre.

Beufs, 340 à 360 fr.; veaux, 700 à 800 francs; moutons, 425 fr.; pores, 700 à 800 fr. le tout les 100 kilos.

Service de pharmacie. - Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la Pharmacie Delmas, Pont Gambetta.

## St-Céré

Préparation militaire. - Nous rappelons aux jeunes gens désireux de se présenter au prochain concours de préparation militaire que des séances d'instruction ont lieu tous les dimanches à 10 h. à l'E. P. S. de garçons de St-Céré.

Enseignement. - Par décision du Recteur de l'Académie de Toulouse, Mme Ponjade, institutrice en retraite, est nommée institutrice honoraire.

Nos plus sincères félicitations pour cette distinction si bien méritée.

Pharmacie de service. - Le service pharmaceutique sera assuré aujourd'hui

par la pharmacie Capmeil, rue de la République.

Inspection. - M. Gazeau, Inspecteur général de l'enseignement primaire a inspecté, mercredi dernier nos deux écoles primaires supérieures.

## Mayrinhac-Lentour

Chien enragé. - Un chien enragé a été vu dans la nuit de dimanche dernier à lundi dans le village de Gontal. Une chienne de ce village ayant été mordue a été abattue le lendemain par le propriétaire.

**AVIS DE DÉCÈS**  
Monsieur CURE, contrôleur des Postes, en retraite; Madame CURE, née SÉGOL; Monsieur et Madame DURAND-SOUFFLAND; née LAGRASSE et leurs enfants; Monsieur et Madame J. COUTURE et leurs enfants; Monsieur BLOT et sa famille; Madame veuve LE DUC, Monsieur et Madame MARATUECH et leurs enfants; Madame veuve LAGARDE et son fils; les familles TUSQUES, BLANDAT, CANOUET, VIEUSSENS, BURGALIERES et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part du décès de  
**Madame Veuve LAGRASSERIE**  
Née BOUSSOU  
décédée à l'âge de 92 ans, leur mère, belle-mère, grand-mère, tante et cousine. Les obsèques se feront à Albas (Lot).

**ENTREPRISE DE MAÇONNERIE**  
Travaux en tous genres  
Ciment armé  
Mosaïque de marbre  
Cuves à vin - bassins portatifs  
**Joseph RUFÀ**  
43, rue du Château-du-Roi, 43, CAHORS

A vendre à Cahors, Avenue de la Gare, un groupe d'immeubles, dans un seul enclos, composé d'une importante maison de rapport (27 pièces) d'un pavillon de 4 pièces et d'un grand chai pouvant servir pour industrie.  
Tous renseignements, Jean DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Joffre, CAHORS, seul mandataire.

A vendre à Cahors, rue Victor-Hugo, une très belle maison d'habitation, 8 pièces, état neuf. Jardin d'agrément et potager.  
Tous renseignements, Jean DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Joffre, CAHORS, seul mandataire.

A louer à Cahors (Allées Fénelon), entrée en possession 1<sup>er</sup> Mars prochain, Bel appartement, état neuf, 1<sup>er</sup> étage, 3 chambres à coucher, cabinet toilette, salle à manger et cuisine.  
Jean DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Joffre, CAHORS.

**A VENDRE AUTO B2**  
conduite int., 4 places, 10 CV  
moteur état neuf  
S'ad. à M<sup>lle</sup> LONGUESERRE  
à LAFITTE (Tarn-et-Garonne)

**ÉTUDE D'HUISSIER**  
de M<sup>e</sup> BOULOMIÉ Maurice  
est transférée Rue du Portail-Alban, N° 3  
en face la Coopérative militaire  
**Service du Contentieux - Recouvrements**  
Téléph. N° 193

**MADAME GASTAL**  
ON DEMANDE UN OUVRIER  
connaissant coupe  
Industriels, Propriétaires et Commerçants  
Pour vos assurances et dans votre intérêt  
vous trouverez tous les renseignements minutieux  
AVEC DES CONTRATS SPÉCIAUX  
S'ADAPTANT TOUT A FAIT A VOS RISQUES  
Toutes garanties et tarifs sans concurrence  
**Aux Grandes C<sup>ie</sup> LLOYD-DE-FRANCE**  
Incendie, Vie, Accidents  
Pour tous renseignements à volonté, s'adresser à M. LALANDE, 117, Bd Gambetta, CAHORS.

**TRICOTAGE MÉCANIQUE**  
Laines et soies et bouclettes laines  
Gilets sweaters, Pull-overs et costumes tricotés  
Sur mesure et avec dessins et nuances au gré du client  
Vente directe du fabricant  
avec des prix défiant toute concurrence.  
Toute commande est prise  
sans aucun engagement du client  
Se rendre compte, c'est avoir satisfaction  
TRAVAIL SOIGNÉ  
Pour toute commande, s'adresser au  
117, Bd Gambetta, CAHORS.

**TORPEDO PEUGEOT 9 HP**  
Très bon état de marche  
Récemment modifié - Bas prix  
**TORPEDO PEUGEOT 9 HP**  
en commerciale, bon état, réelle occasion  
S'adresser au Bureau du Journal  
Machine à coudre SINGER  
très bonne occasion  
S'adresser au Bureau du Journal

**PRÊTS HYPOTHÉCAIRES**  
immédiats  
**AMORTISSABLES**  
5, 10 et 15 ans  
S'adresser : L. MASSIP, 36, rue E.-Zola, CAHORS, et SALESSE, rue Caumont, FIGEAC.

**AVIS**  
Les Pêcheries de l'Atlantique de La Rochelle (M. Oscar DAHL, Armateur) ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle qu'à partir d'aujourd'hui 18 Janvier 1929, leur dépôt précédemment installé sous les halles, à Cahors, est transféré, 2, Place Rousseau, chez M. LASCOUX.  
La flotte des Pêcheries de l'Atlantique, composée de 16 chalutiers, lui permet d'avoir des arrivages journaliers, et d'offrir, à la vente, du poisson de toute première fraîcheur.  
Les prix de vente qui sont indiqués par la Pêcheur seront affichés sur un tableau pendant tout le cours de la vente.  
Les consommateurs peuvent être assurés, ainsi, de toujours profiter de la Baisse, lorsqu'elle se produira.

**La Scierie de la Gare à Cahors**  
DEMANDE MANŒUVRES  
Connaissant le bois  
**DOUBLE AVANTAGE**  
Pour avoir le meilleur des Ressemblages il est nécessaire de s'adresser chez GABRIEL.  
Un billet numéroté est offert gratuitement pour chaque paire et participe à la tombola comprenant 12 prix d'une valeur de 300 francs.  
GABRIEL, 14, Place des Boucheries  
Travail irréprochable - Prix modérés  
Livraison 48 heures

**A VENDRE**  
Savoir : 1 cheval fort avec 1 harnais, état neuf, 2 camions, très bon état.  
**A LOUER**  
1 chai, servant d'écurie, remise, grenier à fourrages avec eau et électricité.  
S'adresser : CASSAGNE, Vins  
« Aux Variétés », CAHORS

**RENE MAILLARD**  
Architecte-Expert  
nouvellement installé à CAHORS, se tient à l'entière disposition des personnes désirant faire bâtir :  
Constructions neuves et forfait  
Réparations - Aménagements  
Habitations à bon marché  
Application des Lois Ribot-Loucheur et en général, tout ce qui concerne le Bâtiment  
Tous renseignements sont à son domicile, 12, rue du Tapis-Vert à CAHORS.

**MAUX D'ESTOMAC** gaz, brûlures, vomissements, nausées, mauvaise digestion, etc. guéris radicalement par L'ALCO-DIGESTINE. Toutes pharmacies.  
**M. H. FABRE, horloger diplômé**  
12, rue St-James, CAHORS.  
préviens sa nombreuse clientèle qu'il se tient à sa disposition pour toute réparation de montres, pendules et horloges, même de mouvements compliqués, à des prix défiant toute concurrence. Spécialité de réparation d'horloges de clocher. Travail soigné garanti sur facture.

**MEUBLES**  
**COMBROUSE FILS**  
3, rue Maréchal-Joffre - CAHORS  
CHAMBRES à coucher - SALLES à manger  
SIÈGES - GLACES - LITERIE  
Lavabos - Petits Meubles  
Dépositaire des Sièges STELLA  
FABRICATION GARANTIE  
Prix Exceptionnels  
**A LA « CHAUMIÈRE »**  
Le public est informé que, contreirement aux bruits qui ont circulé, les bals ont toujours lieu à « La Chaumière » (REGOURD).

Maximum de Récoltes dans vos Jardins et Cultures, les plus beaux Légumes, Fruits, Fleurs, en lisant  
**L'Almanach du Jardinier**  
Adressé gratis et franco par les E<sup>ts</sup> Lemaire et Julien Graines 103 120, Bd Magenta, Paris

**Tous travaux d'élagage et émondage d'arbres**  
Sur les routes et sur les places publiques  
**S'ADRESSER**  
**Gabriel LAFON, émondeur**  
à LAMOTHE, par DÉGAGNAC (Lot)

**Bureau des Domaines de Cahors**  
**VENTE PUBLIQUE**  
à Cahors, Quai de Regourd et hangar de Coly le Samedi 26 Janvier 1929 à 14 h. d'un matériel provenant du service des Ponts et Chaussées :  
Automobile Lenz 1902, 18 HP, Locomobile Weyher et Richemond 810 HP, Concassee automobile Legrand-Guilot-Bergeaud, châssis Saurer 5 tonnes 30 HP, 60 m. Voie Decauville et 4 wagonnets, 4 Tombereaux, 4 bateaux dont 1 canot moteur.  
Au comptant, 10 0/0 en sus.

**LE BONHEUR VOUS SOURIRA**  
et vous serez toujours heureux en portant la **PIERRE STAURA** montée en ravissants bijoux, à la portée de toutes les bourses. Ecrivez à F. MAJORS, 59, rue Rochechouart (Service 65), Paris 8<sup>e</sup> et vous recevrez GRATUITEMENT la notice explicative sur les pouvoirs du plus puissant Talisman connu dans le monde entier.

**2.000 PHONOGRAPHES** de marque donnée pour RIEN  
A titre de propagande, aux 2.000 premiers lecteurs ayant trouvé la solution exacte du Concours en se conformant à nos conditions. Remplacer les tirets par des lettres afin de trouver quatre grandes Villes. - Lesquelles ?  
Adresser votre réponse à ARYA, 22, rue des Quatre-Frères-Perrot, PARIS (15<sup>e</sup>).  
Joindre pour la réponse une enveloppe timbrée portant votre adresse.

**TOIT FAMILIAL DE FRANCE**  
Société Mutuelle Française d'Épargne et d'habitation  
Entrep. privée assuj. au Contrôle de l'Etat  
Siège Social : 28, rue de Madrid, PARIS

**FACILITE A TOUS**  
la construction ou l'acquisition  
**D'UNE MAISON**  
payable en 5, 10, 15 ou 20 ans  
Plus de 4.200 maisons, édifiées ou acquises avec le concours de la Société, représentant une valeur estimative de plus de  
**55 MILLIONS**  
Souscriptions en cours : 100 millions  
Notices et renseignements gratuite  
S'adresser à l'inspecteur Régional, M. de BARDE à Caillac (Lot)

**UNION DES PRODUCTEURS DE BRETAGNE à SAINT-MALO** (Ille-et-Vilaine) demande AGENTS actifs pour la vente de ses plants **POMMES DE TERRE**, prix raisonnables, bonnes commissions, situation avenir.  
**FIXE** Commiss., gratifications à REPRÉSENTANTS actifs et travailleurs, hommes ou femmes Urgent. - Huilerie, Savonnerie, C. SEYTIER à SALON (B.-d.-Rhône)  
Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Etude de M<sup>e</sup> NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac, Successeur de M<sup>es</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET

# VENTE D'IMMEUBLES de succession vacante

Adjudication fixée au **VENDREDI QUINZE FÉVRIER MIL NEUF CENT VINGT-NEUF, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice de Figeac, Boulevard Président Wilson**

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance du Lot, le douze décembre mil neuf cent vingt-huit, enregistré, il sera procédé, le **VENDREDI QUINZE FÉVRIER MIL NEUF CENT VINGT-NEUF, à QUATORZE HEURES**, au Palais de Justice de Figeac, boulevard Président-Wilson pardevant M. le Juge délégué dans l'ancien arrondissement judiciaire de Figeac, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession vacante de Jean GRANIER dit VENDRIOL, quand vivait propriétaire - agriculteur, domicilié à Bélinac, commune de Livernon, décédé à l'hospice de Figeac, le vingt mai mil neuf cent vingt-huit.  
Cette vente est poursuivie à la requête de : Monsieur GALTIE, commissaire-greffier au Tribunal civil du Lot, demeurant à Cahors, agissant comme curateur à la succession vacante dudit Jean GRANIER dit VENDRIOL, fonction à laquelle il a été nommé par jugement du Tribunal civil du Lot, rendu, en chambre du Conseil, le dix octobre mil neuf cent vingt-huit, et qui a déclaré la vacance de la succession dont il s'agit.

**DÉSIGNATION DES Immeubles à vendre**  
TELE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

**LOTISSEMENT**  
I. - Immeubles situés sur la commune de Livernon  
**PREMIER LOT**  
Le premier lot comprendra :  
1° Un sol de bâtiment et cour, appelé « Bélinac Ouest », porté au plan cadastral de la commune de Livernon, sous le numéro 71, section E 5, pour une contenance de un are quatre-vingt-dix centiares, confrontant à propriétés de Veuve Caussanel née Destruel et Raffy, place publique et à chemin public.  
2° Une maison appelée « Bélinac Ouest », portée sous le numéro 71, section E 5, du même plan, pour un revenu de vingt-six francs vingt-cinq centimes. Cette maison est construite en

maçonnerie ordinaire, couverte en tuiles à crochet et tuiles mécaniques. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un galetas. La porte d'entrée, à un seul battant, est à l'aspect de l'Est. A ce même aspect, se trouvent deux fenêtres et une cheminée contiguë à la dite maison. A l'aspect du Sud, contigu à ladite maison, se trouve un four en mauvais état.  
3° Une grange et patus, appelés « Bélinac Ouest », portés au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 64, section E 5, pour une contenance de soixante-huit centiares. Ces deux numéros 64 et 64, section E 5, ne font qu'un seul article, confrontant à propriétés de Pégarut et Singlard. La grange est couverte en tuiles à crochet et pierres. Elle se compose d'un rez-de-chaussée seulement, dont la porte d'entrée, à un seul battant, est à l'aspect du Sud.  
5° Un jardin, appelé « Bélinac Ouest », paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 51, section E 5, pour une contenance de soixante-cinq centiares, classe 2, pour un revenu matriciel de vingt-neuf centimes, confrontant à propriétés Singlard, Pagès, Bousquet et à chemin public.  
6° Une terre, appelée « Bélinac Ouest », paraissant portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 73 p., section E 5, pour une contenance de six ares soixante-quatre centiares, classe 2, pour un revenu matriciel de un franc sept centimes, confrontant à propriétés Pagès, Raffy et à chemin public.  
7° Grange et patus appelés « Bélinac Ouest », paraissant portés au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 59 p., section E 5, pour une contenance de un are quatre-vingt-dix centiares, confrontant à propriétés Destruel et Liuzan.  
4° Une pâture, appelée « Combel durat Nord », portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 1, section C 9, pour une contenance de quatre-vingt-neuf ares vingt centiares, classe 2, pour un revenu matriciel de quatre francs vingt-huit centimes.  
5° Une pâture, appelée « Combel durat Nord », paraissant portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 2, section C 9, pour une contenance de dix-huit ares soixante centiares, classe 2, pour un revenu de quatre-vingt-dix centimes.  
6° Une pâture, appelée « Com-

bel durat Nord », paraissant portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 3, section C 9, pour une contenance de quatorze ares cinquante centiares, classe 2, pour un revenu de soixante-dix centimes.  
Ces trois numéros 1, 2 et 3, section C 9, sont contigus et confrontent à propriétés Négrepont, Bouysson, Francoual et à chemin de service.  
La mise à prix de ce lot sera de cent cinquante francs, ci ..... 150 fr.  
**DEUXIEME LOT**  
Le deuxième lot comprendra :  
1° Une grange et patus, appelés « Bélinac Est », numéro 42, section E 4, confrontant à propriété Bousquet et à chemin public. Cette grange est bâtie en maçonnerie ordinaire et couverte en tuiles mécaniques. Elle se compose d'un rez-de-chaussée seulement. La porte d'entrée, à deux battants, est à l'aspect du Sud. Du côté Ouest, se trouve une étable.  
La mise à prix de ce lot sera de cent cinquante francs, ci ..... 150 fr.  
**QUATRIEME LOT**  
Le quatrième lot comprendra :  
1° Une terre, appelée « Pech Mage » et « La Devèze », paraissant portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 17 p., pour une contenance de soixante-six ares vingt centiares, classe 4, pour un revenu matriciel de trois francs soixante-dix centimes.  
2° Une pâture, appelée « Pech Mage » et « La Devèze », paraissant portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 18 p., pour une contenance de trente-sept ares vingt centiares, classe 3, pour un revenu matriciel de cinquante-neuf centimes.  
3° Une terre, appelée « Pech Mage » et « La Devèze », portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 19, section C 12, pour une contenance de soixante ares, classe 4, pour un revenu de trois francs cinquante-huit centimes.  
4° Une terre, appelée « Pech Mage » et « La Devèze », portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 20, section C 12, pour une contenance de quatorze ares soixante centiares, classe 4, pour un revenu de quatre-vingt-deux centimes.  
5° Une friche, appelée « Pech Mage » et « La Devèze », portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 21, section C 12, pour une contenance de six ares quatre-vingt centiares, classe 3, pour un revenu de deux centimes.  
Le tout contigu et confrontant à propriétés de Veuve Rigal, Veuve Caussanel née Destruel et à chemins publics.  
6° Une pâture, appelée « Cloup Bouyssonnet », portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 31, section E 1, pour une contenance de quatre-vingt-dix ares soixante centiares, classe 3, pour un revenu de un franc quarante-cinq centimes, confrontant à propriétés de Veuve Caussanel née Des-

truel, Capus, Védunes et chemins de service.  
La mise à prix de ce lot sera de cent cinquante francs, ci ..... 150 fr.  
**CINQUIEME LOT**  
Le cinquième lot comprendra :  
1° Une terre, appelée « Le Sol », portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 15 p., section E 6, pour une contenance de cinquante-un ares cinquante-cinq centiares, classe 3, pour un revenu de quatre francs treize centimes.  
2° Une terre, appelée « Les Carreyrettes » et « Le Sol », paraissant portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 16, section E 6, pour une contenance de cinquante-quatre ares soixante centiares, classe 4, pour un revenu de trois francs cinq centimes.  
3° Un jardin, appelé « Les Carreyrettes » et « Le Sol », porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 17, section E 6, pour une contenance de deux ares quatre-vingt centiares, classe 2, pour un revenu de un franc vingt-trois centimes.  
Le tout contigu et confrontant à propriétés Pagès et à chemins publics.  
La mise à prix de ce lot sera de cent francs, ci ..... 100 fr.  
**SIXIEME LOT**  
Le sixième lot comprendra :  
1° Une friche, appelée « Le Poudet », portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 14, section E 8, pour une contenance de vingt-neuf ares trente centiares, classe 3, pour un revenu de quarante-sept centimes.  
2° Une terre, appelée « Le Poudet », portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 15, section E 8, pour une contenance de dix-huit ares quatre-vingt centiares, classe 3, pour un revenu de un franc cinquante centimes.  
Le tout contigu et confrontant à propriétés Fages et Veuve Rigal.  
La mise à prix de ce lot sera de cent francs, ci ..... 100 fr.  
**SEPTIEME LOT**  
Le septième lot comprendra :  
Un bois, appelé « Bois Bas », porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 4 p., section D 4, pour une contenance de vingt ares, classe 2, pour un revenu de un franc vingt-huit

centimes, confrontant à propriétés et chemins publics.  
La mise à prix de ce lot sera de cinquante francs, ci ..... 50 fr.  
**II. - Immeubles situés sur la commune de Corn**  
**HUITIEME LOT**  
Le huitième lot comprendra :  
1° Un pré, appelé « Saint-Laurent », porté au plan cadastral de la commune de Corn sous le numéro 164 p., section A, pour une contenance de soixante-dix centiares, classe 1, pour un revenu de soixante-deux centimes.  
2° Un pré, appelé « Saint-Laurent », porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 203, section A, pour une contenance de cinq ares quatre-vingt-dix centiares, classe 1, pour un revenu de cinq francs dix-neuf centimes.  
Le tout contigu et confrontant à propriétés Marghne et Veuve Filhio.  
La mise à prix de ce lot sera de quatre cents francs, ci ..... 400 fr.  
**NEUVIEME LOT**  
Le neuvième lot comprendra :  
1° Un bois, appelé « Guilleland », porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 192 p., section B, pour une contenance de trente-deux ares cinquante centiares, classe 2, pour un revenu de deux francs huit centimes.  
2° Une terre, appelée « Guilleland », portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 194 p., section B, pour une contenance de trente-un ares cinquante-cinq centiares, classe 4, pour un revenu de deux francs cinquante-deux centimes.  
3° Une friche, appelée « Guilleland », portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 194 p., section B, pour une contenance de trente-un ares cinquante-cinq centiares, classe 2, pour un revenu de un franc cinquante centimes.  
4° Un bois, appelé « Guilleland », porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 195, section B, pour une contenance de quatre-vingt ares soixante centiares, classe 2, pour un revenu de cinq francs seize centimes.  
5° Une terre, appelée « Guilleland », portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 196 p., section B, pour une contenance de trente-un ares cinquante-sept centiares, classe 4, pour un revenu de deux

francs cinquante-trois centimes.  
6° Une friche, appelée « Guilleland », portée sous le numéro 196 p., section B, pour une contenance de trente-un ares cinquante-huit centiares, classe 2, pour un revenu de un franc cinquante centimes.  
7° Une friche, appelée « Guilleland », portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 197, section B, pour une contenance de soixante-cinq ares quatre-vingt-dix centiares, classe 2, pour un revenu de trois francs dix-sept centimes.  
Le tout contigu et confrontant à propriétés de Madame Veuve Caussanel née Destruel, à Péjarat et à chemin public.  
La mise à prix de ce lot sera de douze cents francs, ci ..... 1.200 fr.  
Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Livernon et de Corn, canton de Livernon, arrondissement de Figeac, département du Lot.  
Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent, sans rien excepter ni réserver.  
Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au Greffe du Tribunal civil du département du Lot, à Cahors, Palais de Justice, boulevard Gambetta, où chacun peut en prendre connaissance.  
Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.  
En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère seront supportés par la succession vacante, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des frais incombant aux adjudicataires sur surenchère, qui en seront tenus en sus et au prorata de leur prix d'adjudication.  
Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.  
Fait à Figeac, en l'étude, par l'avoué soussigné, le dix janvier mil neuf cent vingt-neuf.  
L. NUVILLE, avoué.  
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué à Figeac, boulevard Président - Wilson, poursuivant la vente, qui, comme ses confrères de Figeac, peut être chargé d'encherir.  
Les enchères ne peuvent être portées que par un avoué de Figeac.

**MISES A PRIX**  
Le premier lot, composé de la manière sus-indiquée, sera mis  
CAHORS, IMP. COUSSLANT.

# VENTE DE PARTIE DES ÉLÉMENTS D'un Fonds de Commerce à usage d'Hôtel et Café

## Appelé "Hôtel de la Gare"

Gare de Bretenoux-Biars, Commune de Biars

Adjudication fixée au DIMANCHE TROIS FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT-NEUF et, s'il y a lieu, pour les marchandises, les DIMANCHES suivants, à DIX HEURES TRENTE et TREIZE HEURES TRENTE, à la Gare de Bretenoux-Biars, commune de Biars, Hôtel de la Gare

En exécution de deux jugements, rendus par le tribunal civil de première instance du Lot, exerçant la juridiction commerciale dans l'ancien arrondissement judiciaire de Figeac, les dix octobre mil neuf cent vingt-huit et neuf janvier mil neuf cent vingt-neuf, enregistrés.

Il sera procédé, le DIMANCHE TROIS FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT-NEUF, à Bretenoux-Biars, commune de Biars, Hôtel de la Gare, à DIX HEURES TRENTE, pour le droit au bail et à la promesse de vente des éléments incorporels du fonds de commerce dont il va être ci-après parlé et pour le matériel.

ET A TREIZE HEURES TRENTE, pour les marchandises.

Et, s'il y a lieu, les dimanches suivants, aux mêmes heures et lieu, pour les marchandises, jusqu'à épuisement des lots.

A la vente aux enchères publiques des éléments ci-après désignés, faisant partie du fonds de commerce à usage d'hôtel et café, exploité à la Gare de Bretenoux-Biars, sous l'enseigne « Hôtel de la Gare », par Monsieur CHENEVET ci-après nommé.

Cette vente aura lieu par le ministère de Maître MADELMONT, notaire à Bretenoux, à ces fins commis par les jugements sus-énoncés.

Elle est poursuivie, à la requête de :

1<sup>o</sup> Monsieur Marcel DARNIS, licencié en Droit, domicilié à Gramat, agissant comme Syndic de la faillite de Monsieur CHENEVET, ci-après qualifié et domicilié, ledit Monsieur DARNIS nommé à cette fonction, par le jugement déclaratif de cette faillite, rendu le onze juillet mil neuf cent vingt-huit, par le tribunal civil de première instance du Lot exerçant la juridiction commerciale dans l'ancien arrondissement judiciaire de Figeac ;

2<sup>o</sup> Monsieur Jean CHENEVET, maître d'hôtel, domicilié à Biars ;

3<sup>o</sup> Monsieur Eugène MAVIEL et Madame Rosa BANGAREL, anciens hôteliers, demeurant actuellement à St-Ouen, Seine, 2, rue Godillot, agissant comme créanciers inscrits sur les éléments ci-après énoncés dudit fonds de commerce.

Les sus-nommés, ayant Maître NUVILLE pour avoué, et élisant domicile en l'étude de ce dernier, sise à Figeac, boulevard Président-Wilson et au greffe du tribunal civil de première instance du Lot exerçant la juridiction commerciale dans l'ancien arrondissement judiciaire de Figeac, à Cahors, palais de justice, boulevard Gambetta.

**DÉSIGNATION DES Éléments à vendre**

DU FONDS DE COMMERCE DONT IL S'AGIT, TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES.

Il est expliqué que Monsieur CHENEVET n'est propriétaire que du matériel et des marchandises du fonds. Il est titulaire du droit au bail des immeubles dans lesquels le fonds est exploité et des éléments incorporels du fonds. Il est aussi titulaire d'une promesse de vente de ces éléments incorporels et immeubles. Par suite, les éléments du fonds de commerce à vendre consistent en :

**Éléments incorporels**

I. — Le droit au bail pour le temps qui restera à courir à partir de l'entrée en jouissance, fixé au cahier des charges ;

1<sup>o</sup> Des lieux, dans lesquels s'exploite le fonds, et qui consistent en une maison à usage d'hôtel et café, une remise adossée à ladite maison, une cour et un jardin, le tout situé à Bretenoux-Biars, commune de Biars, paraissant cadastré section B, numéros 32 p., et 32 p., pour une contenance ensemble de neuf ares, confrontant à l'avenue de la Gare, à chemin public et à Cabanes ; 2<sup>o</sup> des autres éléments incorporels du fonds, c'est-à-dire de la clientèle, de l'achalandage et de la licence.

II. — Le droit à la promesse de vente des dits éléments incorporels, c'est-à-dire de la clientèle, de l'achalandage et de la licence.

L'étendue de ces droits au bail et promesse de vente est précisée au cahier des charges.

**Éléments corporels**

I. Le matériel et l'agencement suivants servant à l'exploitation du fonds :

A. Dans la grande salle de débit : Une grande table ovale ; Trois petites tables ; Deux guéridons en fer ; Vingt-quatre chaises ; Une glace ; Une pendule ; Un phonographe et ses disques ; Un grand comptoir ; Une étagère à quatre rayons ; Une cheminée prussienne en fonte émaillée ; Quatre-vingt-dix verres divers ; Trente soucoupes ; Trente petites cuillères en fer ; Trois dessous de bouteille ; Deux seaux à glace.

B. Dans le vestibule : Deux fontaines ; Un porte-manteaux ; Deux tapis.

C. Dans la salle à manger : Une table ovale ; Huit chaises ; Un buffet ; Un seau à biscuits ; Une coupe à fruits ; un presse-citron ; six coquetiers ; deux salières ; deux plateaux verre ; une coupe métal argenté ; un service à salade ; un service à découper ; quinze couteaux ; une cisaille ; douze fourchettes ; douze cuillères diverses ; deux tire-bouchons ; deux casse-noisettes ; une fourchette à salade ; un coupe-glace ; deux sucriers ; douze lasses avec soucoupes ; une versuse ; deux dessous de carafe ; deux abat-jour ; un hors-d'œuvre ; divers plats larges, ovales et vaisselle diverse ; un ramasse-miettes ; cent cinquante verres divers ; une nappe ; quatre-vingts serviettes, essuie-mains ou torchons ; une glace ; trois appliques ; un bureau bois blanc ; un jeu de jacquet et un jeu d'échec ; un jeu de main-jaune ; quatre tapis de jeu.

D. Dans la cour : Pompe à essence aux conditions où cette pompe a été confiée à Monsieur CHENEVET. (Voir cahier des charges).

E. Dans la cuisine : Une grande cuisinière ; deux tables ; deux chaises ; une cafetière filtre ; deux lampes ; un lot de plats et d'assiettes creuses et plates ; deux couteaux de cuisine ; un lot de verres, de cuillères et de fourchettes ; quatre carafes ; un moulin à café ; deux pots-au-feu ; une cocotte ; trois casseroles et menus objets de cuisine ; quatre fers à repasser ; un seau à charbon ; un presse-purée ; trois plats à œufs ; deux fousés ; une cafetière percolateur ; une ver-

seuse métal argenté ; deux montardiers ; deux saucières ; vingt couteaux de table ; douze couteaux à dessert ; une poêle à marrons ; deux mesures métriques en étain.

F. Dans la cave : Deux barriques vides ; trois caisses à bouteilles.

G. Dans la première chambre : Un lit de milieu ; une table de nuit ; deux chaises ; une table de bois blanc servant de toilette ; une petite garniture de cheminée ; deux descentes de lit ; une armoire à glace.

H. Dans la deuxième chambre : Un lit complet ; une table de nuit ; une table ; une descente de lit.

I. Dans la troisième chambre : Un lit complet ; une glace ; un porte-serviette ; une garniture toilette ; une table bois blanc ; un porte-manteaux.

J. Dans la quatrième chambre : Un vieux lit complet ; une table de nuit ; une descente de lit ; une table ; une garniture de toilette ; un porte-serviette ; une glace ; une chaise.

K. Dans la cinquième chambre : Une armoire ; une table ; une glace ; une chaise.

L. Dans la sixième chambre : Un lit complet ; une descente de lit ; une table ; une armoire ; un porte-serviette ; une autre table ; une garniture toilette ; une petite glace ; un porte-manteaux ; une chaise.

M. Dans la septième chambre : Un lit complet ; une garniture toi-

lette ; une descente de lit ; un porte-serviette ; une glace ; une table bois noir ; deux chaises ; un porte-manteaux ; une armoire à glace.

N. Linge : Seize draps de lit ; quarante torchons ; trente serviettes.

II. Les marchandises consistant en : diverses chaises ; diverses tables ; diverses bouteilles de vins fins ; diverses bouteilles de vins de marque (Bordeaux, Bourgogne, Champagne) ; diverses bouteilles de liqueurs.

Les éléments sus-désignés du fonds de commerce seront vendus en leur état actuel, tels qu'ils appartiennent au vendeur. Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître MADELMONT, notaire à Bretenoux, le dix décembre mil neuf cent vingt-huit, est déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance.

est exploité et de la clientèle, achalandage et licence ; 2<sup>o</sup> le matériel sus-désigné.

La mise à prix de ce lot a été fixée par le jugement sus-énoncé du neuf janvier mil neuf cent vingt-neuf à six mille francs, ci. .... 6.000 fr.

Deuxième lot

Il comprendra les marchandises ci-dessus désignées par catégorie et qui n'ont pas été vendues le six janvier mil neuf cent vingt-neuf.

Ces marchandises seront mises en vente par petits lots, composés d'objets de même nature, en prenant pour mise à prix la prise de ces objets à l'inventaire du Syndic, conformément au jugement sus-visé du dix octobre mil neuf cent vingt-huit.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'avoué soussigné, le quinze janvier mil neuf cent vingt-neuf.

L. NUVILLE, avoué.

**LOTISSEMENT ET MISES A PRIX**

Premier lot

Il comprendra 1<sup>o</sup> le droit au bail des lieux où s'exploite le fonds, le droit au bail de la clientèle, achalandage et licence, le droit à la promesse de vente des immeubles où le fonds

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître MADELMONT, notaire à Bretenoux, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, à Monsieur Marcel DARNIS, Syndic de faillite, demeurant à Gramat, et à Maître NUVILLE, avoué poursuivant la vente.

CAHORS, IMP. COUSSLANT.

Etude de M<sup>e</sup> Jean MERIC, Avoué à Cahors, 5, rue G. Clemenceau, Successeur de M<sup>es</sup> Chatonet et Lacosse

# Vente sur saisie immobilière d'Immeubles en nature de Maison, Hangar, Friches, Bois, Pâtures, Vignes situés sur les Communes de MARMINIAC et de SALVIAC

L'Adjudication aura lieu le QUATORZE FÉVRIER MIL NEUF CENT VINGT-NEUF, à TREIZE HEURES TRENTE, à l'audience des Créées du Tribunal civil départemental du Lot, section de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, Boulevard Gambetta

On fait savoir à qui il appartient, et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Jean-Louis LEON, ayant pour avoué Maître MERIC, en présence de Madame Louise TERRIE, dite Philippine, épouse LAUBARD, régulièrement assignée, mais défaillante, partie saisie, il sera procédé le JEUDI QUATORZE FÉVRIER MIL NEUF CENT VINGT-NEUF, à TREIZE HEURES TRENTE, à l'audience des Créées du Tribunal civil départemental du Lot, section de Cahors, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles dont la désignation suit, telle qu'elle est indiquée au procès-verbal de saisie et reproduite au cahier des charges.

**DÉSIGNATION DES Immeubles mis en vente**

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET AU CAHIER DES CHARGES.

**Immeubles situés sur la commune de Marminiac**

**Premier lot**

Devant un bâtiment, sis au lieu des Clauzels, commune de Marminiac, à usage de maison d'habitation et grange, d'un seul tenant, construit en pierres et couvert en ardoises, sa façade principale est à l'aspect du midi et donne sur un patus ou cour attenant au chemin de Boissierettes aux Rigals.

La partie de ce bâtiment à usage de maison se trouve du côté est ; on y accède par un escalier en pierre de douze marches, lequel aboutit à une terrasse cimentée de trois mètres environ de largeur, sur six mètres environ de long.

Sous l'escalier et au niveau de la cour, sont aménagés deux établis, et, sous la terrasse, il existe une citerne alimentée au moyen de dalles ou chéneaux venant de la toiture.

La maison est composée de trois pièces : deux chambres et une cuisine ; cette dernière est située au milieu, et on y accède

de la terrasse par une porte à vitron, et d'un revenu matriciel de soixante-douze centimes, confrontant au chemin de Maradène, à Molinié et Soussirat.

**Article quatre**

Sur un autre article en nature de friche, situé au lieu dit « Bout de la Côte », figurant au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros trois cent quarante-trois et trois cent quarante-quatre de la section A, d'une contenance totale de onze ares soixante-dix centiares, et d'un revenu de dix centimes, confrontant à Mesurou, à Dabertrand et au chemin public.

**Article cinq**

Sur un entier article en nature de bois, friche et ancienne vigne, situé au lieu dit « Le Mercadel », figurant sous les numéros cinq cent cinquante-quatre p., et cinq cent cinquante-cinq p., du plan cadastral, section A, pour une contenance de deux hectares, quarante et un ares, cinquante centiares environ, d'un revenu matriciel de vingt-deux francs soixante-quatre centimes.

**Article six**

Sur un autre article en nature de friche et taillis, situé au lieu dit « Les Rigals », figurant sous le numéro cinq cent cinquante-cinq, du plan, section A, d'une contenance de treize ares quatre-vingt-dix centiares, et d'un revenu de onze centimes.

Ces trois derniers articles (huit, neuf et dix) sont contigus et englobent également le sol de maison décrit ci-dessus ; ils confrontent, dans leur ensemble, à chemin de Boissierettes aux Rigals, à Vaquié, à Salanié et à la Veuve Molinié.

**Article onze**

Sur un article en nature de bois, situé au lieu dit « Bois du Bas », figurant sous le numéro sept cent quarante-deux du plan, section A, d'une contenance de dix ares et d'un revenu de quarante centimes, il confronte à Barges, et à la Veuve Molinié.

**Article douze**

Sur un article en nature de friche, situé au lieu dit « Les Termes », figurant au plan sous le numéro sept cent cinquante-cinq, section A, d'une contenance de dix-sept ares soixante centiares environ, et d'un revenu de quinze centimes.

**Article treize**

Sur un article en nature de friche et bois, situé au lieu dit « Font Peyroux », figurant sous les numéros huit cent soixante et un et huit cent soixante-deux du plan, section A, d'une contenance totale de quatre-vingt-un ares environ et d'un revenu total de trois francs quarante-six centimes, il confronte, dans son ensemble, à chemin de Pierre-fiche, à Lavergne et à Martel.

de la terrasse par une porte à vitron, et d'un revenu matriciel de soixante-douze centimes, confrontant au chemin de Maradène, à Molinié et Soussirat.

**Article quatre**

Sur un autre article en nature de friche, situé au lieu dit « Bout de la Côte », figurant au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros trois cent quarante-trois et trois cent quarante-quatre de la section A, d'une contenance totale de onze ares soixante-dix centiares, et d'un revenu de dix centimes, confrontant à Mesurou, à Dabertrand et au chemin public.

**Article cinq**

Sur un entier article en nature de bois, friche et ancienne vigne, situé au lieu dit « Le Mercadel », figurant sous les numéros cinq cent cinquante-quatre p., et cinq cent cinquante-cinq p., du plan cadastral, section A, pour une contenance de deux hectares, quarante et un ares, cinquante centiares environ, d'un revenu matriciel de vingt-deux francs soixante-quatre centimes.

**Article six**

Sur un autre article en nature de friche et taillis, situé au lieu dit « Les Rigals », figurant sous le numéro cinq cent cinquante-cinq, du plan, section A, d'une contenance de treize ares quatre-vingt-dix centiares, et d'un revenu de onze centimes.

Ces trois derniers articles (huit, neuf et dix) sont contigus et englobent également le sol de maison décrit ci-dessus ; ils confrontent, dans leur ensemble, à chemin de Boissierettes aux Rigals, à Vaquié, à Salanié et à la Veuve Molinié.

**Article onze**

Sur un article en nature de bois, situé au lieu dit « Bois du Bas », figurant sous le numéro sept cent quarante-deux du plan, section A, d'une contenance de dix ares et d'un revenu de quarante centimes, il confronte à Barges, et à la Veuve Molinié.

**Article douze**

Sur un article en nature de friche, situé au lieu dit « Les Termes », figurant au plan sous le numéro sept cent cinquante-cinq, section A, d'une contenance de dix-sept ares soixante centiares environ, et d'un revenu de quinze centimes.

**Article treize**

Sur un article en nature de friche et bois, situé au lieu dit « Font Peyroux », figurant sous les numéros huit cent soixante et un et huit cent soixante-deux du plan, section A, d'une contenance totale de quatre-vingt-un ares environ et d'un revenu total de trois francs quarante-six centimes, il confronte, dans son ensemble, à chemin de Pierre-fiche, à Lavergne et à Martel.

de la terrasse par une porte à vitron, et d'un revenu matriciel de soixante-douze centimes, confrontant au chemin de Maradène, à Molinié et Soussirat.

**Article quatre**

Sur un autre article en nature de friche, situé au lieu dit « Bout de la Côte », figurant au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros trois cent quarante-trois et trois cent quarante-quatre de la section A, d'une contenance totale de onze ares soixante-dix centiares, et d'un revenu de dix centimes, confrontant à Mesurou, à Dabertrand et au chemin public.

**Article cinq**

Sur un entier article en nature de bois, friche et ancienne vigne, situé au lieu dit « Le Mercadel », figurant sous les numéros cinq cent cinquante-quatre p., et cinq cent cinquante-cinq p., du plan cadastral, section A, pour une contenance de deux hectares, quarante et un ares, cinquante centiares environ, d'un revenu matriciel de vingt-deux francs soixante-quatre centimes.

**Article six**

Sur un autre article en nature de friche et taillis, situé au lieu dit « Les Rigals », figurant sous le numéro cinq cent cinquante-cinq, du plan, section A, d'une contenance de treize ares quatre-vingt-dix centiares, et d'un revenu de onze centimes.

Ces trois derniers articles (huit, neuf et dix) sont contigus et englobent également le sol de maison décrit ci-dessus ; ils confrontent, dans leur ensemble, à chemin de Boissierettes aux Rigals, à Vaquié, à Salanié et à la Veuve Molinié.

**Article onze**

Sur un article en nature de bois, situé au lieu dit « Bois du Bas », figurant sous le numéro sept cent quarante-deux du plan, section A, d'une contenance de dix ares et d'un revenu de quarante centimes, il confronte à Barges, et à la Veuve Molinié.

**Article douze**

Sur un article en nature de friche, situé au lieu dit « Les Termes », figurant au plan sous le numéro sept cent cinquante-cinq, section A, d'une contenance de dix-sept ares soixante centiares environ, et d'un revenu de quinze centimes.

**Article treize**

Sur un article en nature de friche et bois, situé au lieu dit « Font Peyroux », figurant sous les numéros huit cent soixante et un et huit cent soixante-deux du plan, section A, d'une contenance totale de quatre-vingt-un ares environ et d'un revenu total de trois francs quarante-six centimes, il confronte, dans son ensemble, à chemin de Pierre-fiche, à Lavergne et à Martel.

de la terrasse par une porte à vitron, et d'un revenu matriciel de soixante-douze centimes, confrontant au chemin de Maradène, à Molinié et Soussirat.

**Article quatre**

Sur un autre article en nature de friche, situé au lieu dit « Bout de la Côte », figurant au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros trois cent quarante-trois et trois cent quarante-quatre de la section A, d'une contenance totale de onze ares soixante-dix centiares, et d'un revenu de dix centimes, confrontant à Mesurou, à Dabertrand et au chemin public.

**Article cinq**

Sur un entier article en nature de bois, friche et ancienne vigne, situé au lieu dit « Le Mercadel », figurant sous les numéros cinq cent cinquante-quatre p., et cinq cent cinquante-cinq p., du plan cadastral, section A, pour une contenance de deux hectares, quarante et un ares, cinquante centiares environ, d'un revenu matriciel de vingt-deux francs soixante-quatre centimes.

**Article six**

Sur un autre article en nature de friche et taillis, situé au lieu dit « Les Rigals », figurant sous le numéro cinq cent cinquante-cinq, du plan, section A, d'une contenance de treize ares quatre-vingt-dix centiares, et d'un revenu de onze centimes.

Ces trois derniers articles (huit, neuf et dix) sont contigus et englobent également le sol de maison décrit ci-dessus ; ils confrontent, dans leur ensemble, à chemin de Boissierettes aux Rigals, à Vaquié, à Salanié et à la Veuve Molinié.

**Article onze**

Sur un article en nature de bois, situé au lieu dit « Bois du Bas », figurant sous le numéro sept cent quarante-deux du plan, section A, d'une contenance de dix ares et d'un revenu de quarante centimes, il confronte à Barges, et à la Veuve Molinié.

**Article douze**

Sur un article en nature de friche, situé au lieu dit « Les Termes », figurant au plan sous le numéro sept cent cinquante-cinq, section A, d'une contenance de dix-sept ares soixante centiares environ, et d'un revenu de quinze centimes.

**Article treize**

Sur un article en nature de friche et bois, situé au lieu dit « Font Peyroux », figurant sous les numéros huit cent soixante et un et huit cent soixante-deux du plan, section A, d'une contenance totale de quatre-vingt-un ares environ et d'un revenu total de trois francs quarante-six centimes, il confronte, dans son ensemble, à chemin de Pierre-fiche, à Lavergne et à Martel.

de la terrasse par une porte à vitron, et d'un revenu matriciel de soixante-douze centimes, confrontant au chemin de Maradène, à Molinié et Soussirat.

**Article quatre**

Sur un autre article en nature de friche, situé au lieu dit « Bout de la Côte », figurant au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros trois cent quarante-trois et trois cent quarante-quatre de la section A, d'une contenance totale de onze ares soixante-dix centiares, et d'un revenu de dix centimes, confrontant à Mesurou, à Dabertrand et au chemin public.

**Article cinq**

Sur un entier article en nature de bois, friche et ancienne vigne, situé au lieu dit « Le Mercadel », figurant sous les numéros cinq cent cinquante-quatre p., et cinq cent cinquante-cinq p., du plan cadastral, section A, pour une contenance de deux hectares, quarante et un ares, cinquante centiares environ, d'un revenu matriciel de vingt-deux francs soixante-quatre centimes.

**Article six**

Sur un autre article en nature de friche et taillis, situé au lieu dit « Les Rigals », figurant sous le numéro cinq cent cinquante-cinq, du plan, section A, d'une contenance de treize ares quatre-vingt-dix centiares, et d'un revenu de onze centimes.

Ces trois derniers articles (huit, neuf et dix) sont contigus et englobent également le sol de maison décrit ci-dessus ; ils confrontent, dans leur ensemble, à chemin de Boissierettes aux Rigals, à Vaquié, à Salanié et à la Veuve Molinié.

**Article onze**

Sur un article en nature de bois, situé au lieu dit « Bois du Bas », figurant sous le numéro sept cent quarante-deux du plan, section A, d'une contenance de dix ares et d'un revenu de quarante centimes, il confronte à Barges, et à la Veuve Molinié.

**Article douze**

Sur un article en nature de friche, situé au lieu dit « Les Termes », figurant au plan sous le numéro sept cent cinquante-cinq, section A, d'une contenance de dix-sept ares soixante centiares environ, et d'un revenu de quinze centimes.

**Article treize**

Sur un article en nature de friche et bois, situé au lieu dit « Font Peyroux », figurant sous les numéros huit cent soixante et un et huit cent soixante-deux du plan, section A, d'une contenance totale de quatre-vingt-un ares environ et d'un revenu total de trois francs quarante-six centimes, il confronte, dans son ensemble, à chemin de Pierre-fiche, à Lavergne et à Martel.

de la terrasse par une porte à vitron, et d'un revenu matriciel de soixante-douze centimes, confrontant au chemin de Maradène, à Molinié et Soussirat.

**Article quatre**

Sur un autre article en nature de friche, situé au lieu dit « Bout de la Côte », figurant au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros trois cent quarante-trois et trois cent quarante-quatre de la section A, d'une contenance totale de onze ares soixante-dix centiares, et d'un revenu de dix centimes, confrontant à Mesurou, à Dabertrand et au chemin public.

**Article cinq**

Sur un entier article en nature de bois, friche et ancienne vigne, situé au lieu dit « Le Mercadel », figurant sous les numéros cinq cent cinquante-quatre p., et cinq cent cinquante-cinq p., du plan cadastral, section A, pour une contenance de deux hectares, quarante et un ares, cinquante centiares environ, d'un revenu matriciel de vingt-deux francs soixante-quatre centimes.

**Article six**

Sur un autre article en nature de friche et taillis, situé au lieu dit « Les Rigals », figurant sous le numéro cinq cent cinquante-cinq, du plan, section A, d'une contenance de treize ares quatre-vingt-dix centiares, et d'un revenu de onze centimes.

Ces trois derniers articles (huit, neuf et dix) sont contigus et englobent également le sol de maison décrit ci-dessus ; ils confrontent, dans leur ensemble, à chemin de Boissierettes aux Rigals, à Vaquié, à Salanié et à la Veuve Molinié.

**Article onze**

Sur un article en nature de bois, situé au lieu dit « Bois du Bas », figurant sous le numéro sept cent quarante-deux du plan, section A, d'une contenance de dix ares et d'un revenu de quarante centimes, il confronte à Barges, et à la Veuve Molinié.

**Article douze**

Sur un article en nature de friche, situé au lieu dit « Les Termes », figurant au plan sous le numéro sept cent cinquante-cinq, section A, d'une contenance de dix-sept ares soixante centiares environ, et d'un revenu de quinze centimes.

**Article treize**

Sur un article en nature de friche et bois, situé au lieu dit « Font Peyroux », figurant sous les numéros huit cent soixante et un et huit cent soixante-deux du plan, section A, d'une contenance totale de quatre-vingt-un ares environ et d'un revenu total de trois francs quarante-six centimes, il confronte, dans son ensemble, à chemin de Pierre-fiche, à Lavergne et à Martel.

de la terrasse par une porte à vitron, et d'un revenu matriciel de soixante-douze centimes, confrontant au chemin de Maradène, à Molinié et Soussirat.

**Article quatre**

Sur un autre article en nature de friche, situé au lieu dit « Bout de la Côte », figurant au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros trois cent quarante-trois et trois cent quarante-quatre de la section A, d'une contenance totale de onze ares soixante-dix centiares, et d'un revenu de dix centimes, confrontant à Mesurou, à Dabertrand et au chemin public.

**Article cinq**

Sur un entier article en nature de bois, friche et ancienne vigne, situé au lieu dit « Le Mercadel », figurant sous les numéros cinq cent cinquante-quatre p., et cinq cent cinquante-cinq p., du plan cadastral, section A, pour une contenance de deux hectares, quarante et un ares, cinquante centiares environ, d'un revenu matriciel de vingt-deux francs soixante-quatre centimes.

**Article six**

Sur un autre article en nature de friche et taillis, situé au lieu dit « Les Rigals », figurant sous le numéro cinq cent cinquante-cinq, du plan, section A, d'une contenance de treize ares quatre-vingt-dix centiares, et d'un revenu de onze centimes.

Ces trois derniers articles (huit, neuf et dix) sont contigus et englobent également le sol de maison décrit ci-dessus ; ils confrontent, dans leur ensemble, à chemin de Boissierettes aux Rigals, à Vaquié, à Salanié et à la Veuve Molinié.

**Article onze**

Sur un article en nature de bois, situé au lieu dit « Bois du Bas », figurant sous le numéro sept cent quarante-deux du plan, section A, d'une contenance de dix ares et d'un revenu de quarante centimes, il confronte à Barges, et à la Veuve Molinié.

**Article douze**

Sur un article en nature de friche, situé au lieu dit « Les Termes », figurant au plan sous le numéro sept cent cinquante-cinq, section A, d'une contenance de dix-sept ares soixante centiares environ, et d'un revenu de quinze centimes.

**Article treize**

Sur un article en nature de friche et bois, situé au lieu dit « Font Peyroux », figurant sous les numéros huit cent soixante et un et huit cent soixante-deux du plan, section A, d'une contenance totale de quatre-vingt-un ares environ et d'un revenu total de trois francs quarante-six centimes, il confronte, dans son ensemble, à chemin de Pierre-fiche, à Lavergne et à Martel.